



MAIRE DE RANCHAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12.09.19

Présents : Jacques de Bussy, Damien Lagoutte, Ghislaine Suchet, Jean-Luc Perrier, Bernadette Gardin, Michel Lagoutte, Olivier Longin Antoine Morana

Absents : Thomas Foray, Nicolas Tissier

Axe 1 : Affaires Générales

1. Contrat des Agents :

- Manon Champalle
 - o Manon Champalle a effectué son stage durant l'été ; il sera diffusé sur le site.
 - o Suite à ce travail, il est envisagé d'organiser une conférence sur la flore locale, son intérêt pour la biodiversité, avec la présence d'un botaniste
 - o **Délibération : à l'unanimité, le conseil autorise monsieur le maire à verser à Manon Champalle une gratification de 300 euros brut pour le travail accompli**
- Nathalie Voisin
 - o **Délibération : à l'unanimité, le conseil autorise monsieur le maire à renouveler le contrat de la madame Voisin aux conditions en vigueur en 2018/19, Soit 16 heures par semaine**
- Christine Scotti :
 - o Madame Scotti interviendra sous forme de vacation de 2.30 heures pour chaque location de salle des fêtes pour l'accueil des loueurs et l'état des lieux de sortie.
Le passage de la nettoyeuse étant assuré par Stéphane Augagneur.
 - o **Délibération : à l'unanimité, le conseil autorise monsieur le maire à recruter madame Scotti r comme vacataire, à raison de 2 h 30 par intervention**
- Catherine Favre : mise à disposition auprès de la commune de Cours
- Ticket restaurant
 - o **Délibération : à l'unanimité, le conseil autorise monsieur le maire à signer une convention avec le centre de gestion de la fonction publique pour délivrer les tickets restaurants au personnel communal, selon les modalités mises en œuvre à la commune de Cours, soit un ticket de 8.80 €, à charge de la commune pour 60% et de l'agent pour 40% (cout prévu au budget primitif).**

2. Etat des finances

- la situation financière est excédentaire parce que les investissements programmés au budget primitif ne sont pas encore mis en œuvre pour des raisons techniques

- la simulation budgétaire produite en début d'année est à reprendre en intégrant les gros investissements à l'étude : immeuble Burnichon (dépenses de 350 à 400 ke sur 4 ans, réalisable par phase) et rénovation centre bourg sur 1 an à 2 ans (300 ke); ce travail fera l'objet d'une consultation des services de la Trésorerie.
- dans cette perspective, une réunion préparatoire entre élus est à programmer début octobre

3. Convention avec la Cor

- dans le cadre de son soutien aux communes, la Cor a pris des mesures visant à redistribuer sur les communes non bénéficiaires de l'attractivité économique de l'A89, une partie de la richesse financière engendrée le long de l'autoroute.
Dans cette perspective, la Cor demande à chaque commune d'approuver une charte de partenariat qui :
 - o met en œuvre un fond de concours de l'ordre de 100 ke sur 2 ans pour notre commune, sur des projets choisis par la commune ; le concours de la Cor sera égal au montant de l'autofinancement de la commune, dans les plafonds énoncés, sur 2 ans ; 3 projets sont fléchés : le sentier, l'immobilier, la rénovation du centre bourg
 - o indique que chaque commune accepte le principe de reversement
 - o engage chaque commune à informer la Cor de ses taxes de fiscalité
 - o engage chaque commune à associer les services de la Cor dans le montage des projets
- **Délibération : à l'unanimité, le conseil autorise monsieur le maire à signer cette charte de partenariat portant « pacte financier et fiscal de solidarité » au sens de l'article 1609 nonies G du CGI**

4. La ccid (Commission communale des impôts directs)

- suite à une démission et à un décès, la commune doit compléter la liste actuelle

5. Délibération : à l'unanimité le conseil autorise monsieur le maire à compléter la liste déjà constituée, en tenant compte des propositions des membres du conseil, Soit nomination En titulaire de : Jean Luc PERRIER et Bernadette GARDIN En suppléant : Olivier LONGIN et Antoine MORANA

6. Mise à disposition de salle aux associations

- Salle des jeunes : nous nous félicitons du renouveau de la fréquentation de la salle des jeunes, supervisée par 2 élus du conseil
- Le comité des fêtes souhaite disposer d'une salle à usage permanent. En accord avec madame Pothier en charge du catéchisme et de Monsieur Vallet, président du Comité des fêtes, la salle servant deux fois par mois au catéchisme sera partagé avec le Comité des fêtes

7. Vie locale

Les personnes nées après 1956, sont invitées au repas de la Journée intergénérationnelle du 10.10, à 12 h qui aura lieu à Grandris, cette journée est organisée avec l'ensemble des communes de l'ancien canton de Lamure ; Inscription à remettre en mairie, une invitation sera diffusée

8. Convention SPA du roannais

- la SPA assurera l'intégralité des missions relevant d'une fourrière : accueil et garde des chiens, recherche des propriétaires, cession des chiens, euthanasie ; elle n'a pas à sa charge la capture qui reste de la responsabilité communale
- la convention sera mise sur le site
- en contrepartie de cette mission la SPA demande une participation de 0.40 € par habitant
- mise en œuvre au 1.01.2020.
- **Délibération : à l'unanimité le conseil autorise monsieur le maire à signer cette convention avec la SPA du roannais**

Axe 2 : urbanisme, aménagement

9. Publicité lotissement :

- Selon les spécialistes de l'immobilier, les lotissements ont perdu en attractivité, suite à la hausse des coûts de construction consécutifs à l'évolution de la norme RTE2012, dont l'incidence serait de l'ordre de 15% sur le coût de la construction.
- D'où une plus grande attractivité des constructions anciennes qui dans nos territoires sont proposées à des prix attractifs
- En lien avec les deux agences mobilisées sur la vente du lotissement, 2 annonces seront passées dans la presse régionale
- **Délibération : à l'unanimité le conseil autorise monsieur le maire à engager cette dépense**

10. Plu

Suite à l'enquête publique, les observations ont été présentées à la mairie par le commissaire enquêteur monsieur Giroudon ; nous y avons répondu ; celui-ci remettra son rapport définitif le 24.09.19 ; il sera mis en ligne sur le site de la commune.

11. Actualisation du cadastre : le service du cadastre missionnera sur la commune un agent, du 15 septembre jusqu'au 30.11.2019 pour mettre à jour le plan cadastral ; des visites chez l'habitant sont à prévoir.

12. Rénovation centre bourg

- la finalisation du projet se fera le 27.09.19 en prenant en compte les observations de la réunion publique
- la Consultation des entreprises sera engagée en novembre
- la programmation des travaux tiendra compte des ressources financières mobilisables, avec comme objectif de maximiser les réalisations sur 2020

Axe 3 : voirie, bâtiment

13. Collecte déchets :

- Evaluation avec la Cor du dispositif en place lors d'une réunion en mairie le 9 octobre

14. Adressage (délibération)

- Ce travail est le préalable à l'installation sur la commune de la fibre ; il a été réalisé par la commission voirie avec le soutien d'Alice Rousselle, intervenant en vacation sur ce projet.
- Les informations relatives à l'adressage, nom des rues et numéros des parcelles seront mises en ligne sur le site

Délibération : le conseil autorise monsieur le maire à valider ce travail et à le diffuser auprès des organismes destinataires

15. Travaux de voirie :

- après consultation de la commission, le programme a été mis en œuvre et les travaux d'entretien de la voirie ont été réalisés
- Budget engagé 30.000 € HT

16. Petits ouvrages d'art

- Les ponts du bord d'eau et de Monterbout ont été restaurés
- Les dossiers de demande d'autorisation administrative ont été obtenus ; des compléments sont en cours pour le petit ouvrage au bas des Petites Fayes

Axe 4 : développement

17. Epicerie :

- Situation actuelle : suite aux informations livrées par madame Guillermin, les contacts récents ne se sont pas concrétisés
- Des contacts sont en cours dont une entreprise, Comptoir de campagne, spécialisée dans le commerce rural, présentée par la mairie
- Pour éviter de laisser la commune sans épicerie, madame Guillermin envisage de reporter son départ en retraite
- Position de la mairie sur ce dossier :
 - o Un débat a été engagé entre conseillers sur la position à prendre par le conseil ; il en est ressorti que :
 - le maintien d'une épicerie étant vital pour le bon fonctionnement de la commune et plus particulièrement pour la qualité de vie au quotidien des personnes à faible mobilité, la commune doit s'y impliquer
 - l'acquisition de l'immeuble par la commune et l'aménagement du rez- de chaussée apparait comme une solution pour attirer et fixer un repreneur : En a-t-elle les moyens ?
 - Cependant avant de statuer définitivement sur l'achat, déjà programmé au budget 2019, il est nécessaire :
 - d'engager une étude architecturale sur un projet global de rénovation du bâtiment, tant pour le rez de chaussée

(accueil d'une épicerie-pôle de service + installation de l'ostéopathe) que sur les deux étages (rénovation appartement ou création de locaux pour accueillir des petites entreprises);

- simultanément une étude du projet sera engagée dès octobre tant pour le financement de l'acquisition, que pour ses couts de fonctionnement; pour mémoire, le budget 2019 a été voté avec une prévision d'investissement pour acquisition et réalisation de travaux
- **Délibération: Ayant l'accord de madame Burnichon propriétaire du bâtiment pour conduire cette étude, le conseil autorise à l'unanimité monsieur le maire à engager, dans les meilleurs délais, une étude architecturale, dans le cadre d'un budget plafonné à 5500 e HT**

18. Accueil de microentreprises :

- Le développement économique de la commune se fera essentiellement par maintien et développement des entreprises existantes et par l'implantation de micros entreprises qui renforceront le tissu existant.
- Dans cette perspective, en relation avec la Cor qui détient la compétence économique, la commune prend position sur l'accompagnement de porteurs de projet. A ce jour, 3 micro entrepreneuses dont deux ranchalaises, déjà en activité hors de notre commune (Paris, Lyon, Macon et le beaujolais), à la recherche de locaux pour développer leurs activités souhaitent s'installer sur la commune qui répond à leurs critères de choix en termes d'accessibilité, calme, qualité des paysages, verdure..
- Deux possibilités sont envisagées pour les accompagner :
 - acquérir et aménager des locaux (voir immeuble Burnichon)
 - mettre à disposition des entreprises des locaux de la commune ou de l'Opac (contact en cours à ce sujet avec monsieur Janin, directeur de l'agence locale de Tarare)
- **Délibération :**
 - **à l'unanimité, le conseil autorise monsieur le maire à mettre à disposition, de façon ponctuelle, à des dates précises, tenant compte du calendrier des activités courantes (cantine, événements communaux, réunion des clubs..) la salle du conseil et la salle des fêtes pour permettre à :**
 - **madame Christelle Ducray, habitante de la commune, porteuse d'un projet d'école de massage, de disposer de locaux communaux pour lancer ses premières formations (groupe de 10 à 15 personnes hébergées, sur la commune sur des périodes de 2 à 5 jours)**
 - **madame Gabrielle Caramama, entreprise Amplyflore, souhaitant installer sur la commune son activité de formation à la botanique et à la cuisine de plantes sauvages. de disposer de locaux communaux pour lancer ses premières formations, (groupe de 10 à 15 personnes hébergées sur la commune sur des périodes de 2 à 5 jours)**

- Pour la période 2019/2020, cette mise à disposition se fera sur la base de 10 € et par jour, par personne participant au stage
- Une convention sera passée avec chacune de ces deux structures couvrant la période 1^{er} octobre 2019/ 30 octobre 2020, date à laquelle une évaluation sera faite de la démarche en cours et de son éventuel renouvellement

19. Mise en œuvre d'une offre de sentiers (délibération)

- La phase de concrétisation des 2 premiers sentiers permanents est engagée avec deux réunions programmées les 24 et 26 septembre. Pour réussir cette démarche, nous avons besoin de l'appui d'un professionnel ayant déjà mis en œuvre des projets semblables.
- Dans cette perspective, sur les conseils de la Cor, nous avons retenu le cabinet Evaunat, en la personne d'Emilie Vautrin, qui nous accompagnera dans la phase finale de montage du projet.
- La prestation consistera à finaliser le projet final et à définir les supports de mise en œuvre (scénario pédagogique, les messages et supports de communication, le chiffrage des équipements).
- Elle se fera en régie, le cout de la prestation réalisée sur la période septembre décembre, sera plafonné à 4000 € HT. Cette opération est inscrite au budget 2019, elle est cofinancable par la Cor.

Délibération : à l'unanimité, le conseil autorise monsieur le maire a engagé cette dépense.

20. La Gourmandine

Face à l'incertitude de la « Sarl du haut beaujolais », gérant de l'Hôtel Restaurant « La Gourmandine, » à poursuivre son activité au-delà de 2019 aux conditions du bail en vigueur, la commune, après avoir proposé un allègement de loyer pour compenser le manque à gagner consécutif aux travaux de voirie sur la période fin 2018/début 2019 ,a accepté la suspension provisoire de certaines contraintes du bail.

Une réunion est prévue début octobre entre la mairie et le locataire gérant pour mettre à plat les modalités de fonctionnement

21. Environnement

Les pratiques agricoles et forestières sont au cœur des questions de biodiversité, de santé, de risque et de paysage. . Dans cette perspective, un état sur la situation et les évolutions escomptées va être fait. D'abord en groupe restreint pour l'élargir ensuite, à l'ensemble des personnes intéressées par ce sujet.

Le groupe de travail pourrait être composé des personnes suivantes si elles l'acceptent : les élus du conseil , les 3 agriculteurs dont le siège social est sur la commune (Pascal Renard, olivier Longin, Stéphane Augagneur), des personnes ayant exercé l'activité agricole sur la commune (Jean Pierre

Suchet, Stéphane Martin), de Robert Longin (chercheur en retraite en biologie), de Manon Champalle, étudiante en master en botanique, Gabrielle Caramana, ethnobotaniste

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h30.